

12/04/2022

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2022

Présents : M. Verstraeten, M. Galeotti, Mme Lang, Mme Lombard, M. Bersauter, Mme Sounac, Mme Estebe, Mme Taillefer

Absents : Mme Girard

Procurations : Mme Sénat à Mme Servet
Mme Cabrera à M. Saïssset

Secrétaire de séance : M. Verstraeten

ORDRE DU JOUR

BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2021 du Budget Principal
- Approbation du Compte Administratif 2021 du BP
- Subventions aux associations
- Taux d'imposition
- Affectation du résultat 2021 au BP 2022
- Budget Principal M14 2022

Tarif Cantine

Syaden – Programmation Diagnostic EP

Questions diverses

- **ONF**
- **Demande d'installation de panneaux solaires**
- **Journée citoyenne**

Séance du Conseil Municipal du : 12 avril 2022

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h30

M. le Maire donne la parole à Mme Servet pour présenter le Compte de Gestion du Trésorier 2021 et le Compte Administratif 2021. M. le Maire est sorti de la salle pour ne pas prendre part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF M 14 2021

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Montant
011	143 449.79
<i>Charges à caractère général</i>	
012	214 547.74
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	
65	81 316.95
<i>Autres charges de gestion courante</i>	
66	4 237.33
<i>Charges financières (intérêts des emprunts)</i>	
6811	462.13

	444 013.94

D	444 013.94

RECETTES

Chapitres	Montant
013	16 730.24
<i>Atténuation des charges</i>	
70	2 100.00
<i>Produits des services (concessions, autres prestations de service...)</i>	
73	370 616.92
<i>Impôts et taxes</i>	
74	132 394.00
<i>Dotations et participations</i>	
75	50 519.38
<i>Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)</i>	

	572 360.54

Excédent 2020 reporté	30 987.36

R	603 347.90

EXCEDENT : R – D : 603 347.90 – 444 013.94 = 159 333.96

INVESTISSEMENT

1641	34 391.49	Remb emprunts
21	24 446.59	
<i>Immobilisations corporelles</i>		

	58 838.08	

Déficit 2020 Reporté	128 873.30	

D	187 711.38	

10	45 244.09	
<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>		
165	500.00	
<i>Dépôts et cautionnement reçus</i>		
1068	128 873.30	
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>		
28031	462.13	
<i>Opérations d'ordre</i>		

	174 579.52	

R	174 579.52	

DEFICIT D - R : 187 711.38 – 174 579.52 = 13 131.86

RESULTATS DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT au compte 002 : 159 333.96 – 13 131.86 = 146 202.10

INVESTISSEMENT au compte 1068 : 13 131.86

OBJET : Budget M 14
Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget M 14
Approbation du compte administratif Ex 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean-François SAÏSSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	128 873.30	0.00	0.00	30 987.36	128 873.30	30 987.36
Opérations de l'exercice	58 838.08	174 579.52	444 013.94	572 360.54	502 852.02	746 940.06
TOTAUX	187 711.38	174 579.52	444 013.94	603 347.90	631 725.32	603 347.90
Résultats de clôture	13 131.86			159 333.96		146 202.10
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	187 711.38	174 579.52	444 013.94	603 347.90	631 725.32	777 927.42
RESULTATS DEFINITIFS	13 131.86			159 333.96		146 202.10

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs

Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstentions : 0

Mme Servet rappelle au conseil que suite à la crise sanitaire, les subventions aux associations ont été suspendues en 2021. De même, la fête de la cerise qui est subventionnée chaque année à hauteur de 3000€ par la commune n'a pas eu de subvention pour cette manifestation en 2020. Seules les associations ayant fait une demande de subvention ont été prises en compte. L'association de chasse ACCA, a fait une demande de subvention exceptionnelle en 2021 qui leur a été accordée par le conseil municipal.

OBJET : Subventions 2022 aux associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions attribuées aux associations de la commune :

Libellés	Budget 2020	Budget 2021	Vote du Conseil Municipal
Club La Beluga	900	0	900
A C C A	700	0	700
Atelier musical	900	0	900
Association Festive	1 500	0	1 500
Association Festive (Fête de la cerise)	-	0	3 000
Voyages et Loisirs	1 000	0	1 000
Autour de Trausse	500	0	500
Autour de Trausse (Téléthon)	400	0	400
Ass Haut Minervois (foot Laure)	0	0	200
Etoile Sportive Traussoise	500	0	-
Divers	2 000	2 000	3 000
TOTAL	8 400	2 000	12 100

Vote pour : 12 Vote contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de :

- de ne pas modifier le taux des deux taxes (TFB, TFNB)
-

Taxes	Taux d'imposition 2021	Taux d'imposition 2022
Foncière bâti (TFB)	62.89	62.89
Foncière non bâti (TFNB)	103.36	103.36

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 tels que définis ci-dessus
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget M 14 Affectation des résultats Exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Résultat Ex 2021	Résultat	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
INVEST	- 128 873.30	115 741.44	-13 131.86	13 131.86
FONCT	30 987.36	128 346.6	159 333.96	146 202.10

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	159 333.96
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	146 202.10
Total affecté au c/1068	13 131.86
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

PROJET DE BUDGET M 14 2022

DEPENSES

Chapitres	Montant
FONCTIONNEMENT	
011	224 425.80
012	248 000.00
65	104 604.30
6611	6 500 intérêts des emprunts
67	1 000
68	30 000 Provisions
6811	2 590

	614 530.10
Virement	81 910

	699 030.10

INVESTISSEMENT

1641	36 000
Rembt emprunts	
21	155 000
001	13 131.86
Déficit de 2020	

	204 131.86

RECETTES

Chapitres	Montant
002	146 202.10
013	20 000
70	7 000
73	354 498
74	136 330
75	35 000
1068	13 131.86
excédent de fonctionnement	
pour compenser le déficit d'investissement	
10222	15 000
FCTVA	
1641	70 000
10223	1 000
(TLE)	
16	500
(dépôts et cautionnements reçus)	
138	10 000
(autres subventions)	
10226	10 000
(Taxe aménagement)	
28	2 590
Virement du fonct.	81 910

	204 131.86

Objet : Tarif de la cantine

M. le Maire expose aux conseillers les tarifs appliqués à partir du premier avril par la société qui livre les repas de la cantine scolaire, une augmentation de 3 centimes par repas. De plus, la société a informé la mairie d'une nouvelle hausse des tarifs prévue en septembre 2022.

Compte tenu que la fin d'année scolaire approche et qu'il y a déjà eu une hausse de tarif qui a été faite cette année, le Maire propose au conseil de maintenir le tarif actuel et d'appliquer l'augmentation à la rentrée de septembre. Le vote du tarif est donc reporté à une prochaine séance.

Objet : Syaden – programmation diagnostic EP

M. le Maire présente au conseil municipal le modèle de délibération proposé par le Syaden l'autorisant à signer une convention pour le diagnostic de l'éclairage public.

Les conseillers désirant prendre du temps pour étudier le dossier demandent un report du vote.